

PUBLICATION SUR INTERNET

En application des dispositions du **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment des dispositions **des articles L 2121-24, L 2131-1 et de l'article R 2131**, relatives au caractère exécutoire et à l'ouverture des **voies et délais de recours**, la Commune de Clermont-Ferrand a publié sur son site internet le 17 juillet 2023 l'acte administratif listé en annexe.

Ce document est mis à la disposition du public et consultable au service des Archives en Mairie, rue Philippe Marcombes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

L'affichage de l'information de cette publication a été effectué sur internet à compter du 17 juillet 2023 . pour une durée de deux mois.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 juillet 2023

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire



Olivier BIANCHI



ANNEXE :
Certificat de publication sur internet d'actes administratifs
du 17 juillet 2023

- Arrêté du 17 juillet 2023 – Arrêté de délégation période estivale 2023